

Sept-Îles, le 9 juillet 2004

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e avenue Ouest, bur. C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-09-01-0049402
400156905

Objet : Exploitation de la sablière 12L03-001 (ancienne 12L-019)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 5 mai 2004 et reçue le 6 mai 2004 et dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Agrandissement et exploitation de la sablière 12L03-001 (ancienne 12L-019) située dans le canton de Beauossier à l'intérieur des limites de municipalité de Havre-Saint-Pierre, dans la municipalité régionale de comté de la Minganie. L'exploitation est prévue jusqu'1^{er} mai 2014. La superficie de l'aire d'exploitation est d'environ 64 000 m² et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées U.T.M. (nad 83) suivantes :

- A) zone 20, 469 009 mE, 5 564 933 mN.
- B) zone 20, 469 125 mE, 5 564 815 mN.
- C) zone 20, 469 216 mE, 5 564 608 mN.
- D) zone 20, 469 118 mE, 5 564 556 mN.
- E) zone 20, 469 045 mE, 5 564 615 mN.
- F) zone 20, 468 969 mE, 5 564 683 mN.
- G) zone 20, 468 884 mE, 5 564 858 mN.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0049402
400156905

Le 9 juillet 2004

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 5 mai 2004 et signée par M. André Ouellet, ing., concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière et à laquelle était annexé :
 - Formulaire de demande de certificat pour l'exploitation d'une sablière, signé par M. André Ouellet, ing., le 4 mai 2004, 8 pages et 3 annexes.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

Le présent certificat d'autorisation est délivré sur la base des informations contenues au formulaire « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière », signé par M. André Ouellet, ing., en date du 4 mai 2004.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PB/JB/cd

Pierre Bertrand
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de la Côte-Nord